

**suva**



**La sécurité en s'encordant**

---

<b>1</b>	<b>Principes de protection des personnes</b>	<b>3</b>
----------	--	----------

---

<b>2</b>	<b>Amortissement de l'énergie engendrée par la chute</b>	<b>4</b>
----------	--	----------

---

<b>3</b>	<b>EPI antichute</b>	<b>5</b>
3.1	Harnais de protection contre les chutes	5
3.2	Harnais de protection contre les chutes avec ceintures de retenue	5
3.3	Ceintures de maintien pour monter aux poteaux	6
3.4	Longes	7
3.5	Connecteurs	8
3.6	Longes de maintien au travail équipées d'un élément de réglage de la longueur	9
3.7	Antichutes mobiles sur support d'assurage rigide	10
3.8	Antichutes mobiles sur support d'assurage flexible	11
3.9	Antichutes à rappel automatique	12
3.10	Appareils de levage utilisés pour le sauvetage	13
3.11	Points d'ancrage et dispositifs d'ancrage	14

---

<b>4</b>	<b>Entretien du matériel</b>	<b>18</b>
----------	------------------------------	-----------

---

<b>5</b>	<b>Exigences légales</b>	<b>19</b>
5.1	Dispositions s'appliquant aux employeurs et aux travailleurs	19
5.2	Indications relatives à l'achat d'équipements de protection individuelle	19
5.3	Indications pour les fabricants et les personnes mettant en circulation ces équipements	19

Une liste d'éventuels fournisseurs d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur est disponible sur le marché Internet [www.sapros.ch](http://www.sapros.ch).



# 1 Principes de protection des personnes

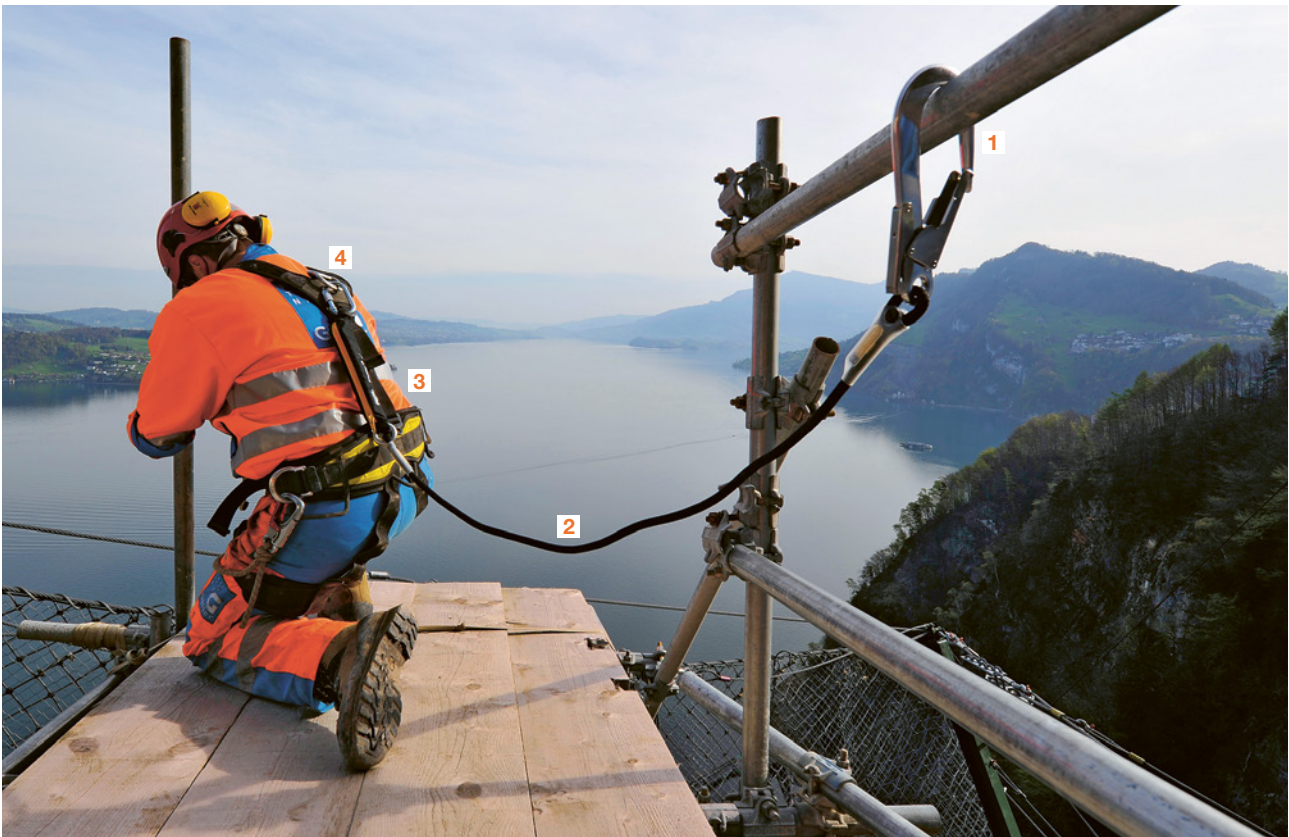
Des mesures de protection sont nécessaires pour tous les travaux qui présentent un risque de chute.

Des échafaudages équipés de parois de protection ou de filets de sécurité sont généralement utilisés lors des travaux de construction, de montage, de réparation et d'entretien. Cependant, ces équipements de protection ne peuvent pas être installés partout, et les frais sont parfois disproportionnés par rapport au travail à exécuter. Dans ce cas, la solution consiste à encorder les travailleurs exposés à un risque de chute. Ce type de protection suppose que l'on dispose d'**équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes** et que ceux-ci soient correctement utilisés.

Pour assurer une personne avec des équipements de protection individuelle, il faut (fig. 1):

1. un point d'ancrage solide au-dessus de l'emplacement de travail ou au moins à la hauteur de la personne à assurer (capacité de charge: 10 kN ou 1000 kg)
2. une longe (EN 354) (c.-à-d. une corde de retenue, une corde d'assurage équipée d'un élément de réglage de la longueur ou un antichute à rappel automatique)
3. un absorbeur d'énergie (EN 355)
4. un harnais de protection contre les chutes approprié permettant de retenir cette personne (EN 361)

Le point d'ancrage, la corde d'assurage et le harnais de protection contre les chutes doivent résister aux forces engendrées par une chute. La ceinture doit répartir les forces sur le corps de façon à éviter toute lésion.



1 Protection contre les chutes.

1 Point d'ancrage solide, charge admissible d'au moins 10 kN (p. ex. selon EN 795) | 2 Connecteur | 3 Absorbeur d'énergie | 4 Harnais de protection contre les chutes

## 2 Amortissement de l'énergie engendrée par la chute

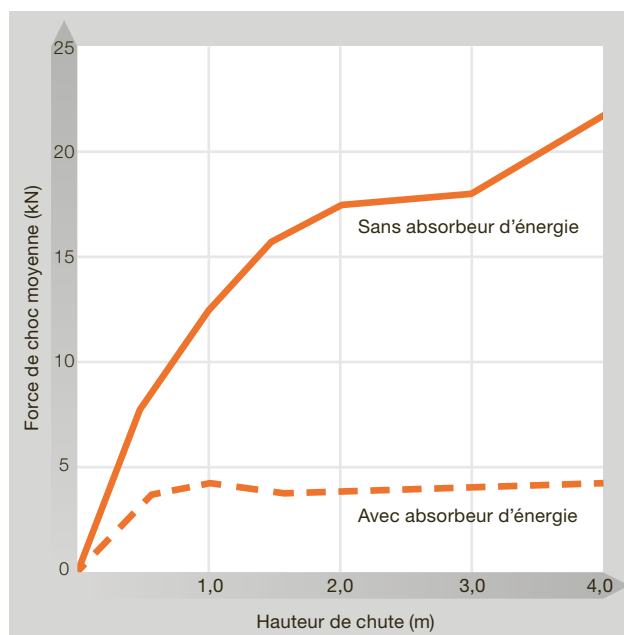
Grâce à la compression et au déplacement de certaines parties du corps, celui-ci absorbe une part de l'énergie cinétique engendrée par la chute, ce qui permet d'éviter des blessures lorsque la personne encordée tombe d'une très faible hauteur. Une chute non amortie d'une hauteur supérieure à 0,5 m peut toutefois entraîner des blessures graves.

La charge que subit le corps humain en cas de chute dépend essentiellement du type de harnais utilisé. Un harnais de protection contre les chutes EN 361 (fig. 3) équipé d'un absorbeur d'énergie approprié constitue le seul moyen d'amortir une chute avec la plus faible probabilité de blessure.

Le graphique ci-contre illustre la force du choc d'arrêt que subit le corps d'une personne retenue par une corde avec ou sans absorbeur d'énergie incorporé.

### Règle à observer

Les personnes encordées doivent être assurées de telle sorte que l'énergie engendrée par une chute soit absorbée dans une large mesure par un absorbeur d'énergie et que le choc d'arrêt soit réduit dans une proportion supportable pour le corps (< 6 kN).



2 Choc d'arrêt lors d'une chute en fonction de la hauteur de chute.

# 3 EPI antichute

De nombreux EPI contre les chutes sont disponibles dans le commerce. L'utilisateur doit savoir exactement quel matériel offre une sécurité optimale dans chaque cas d'espèce. Les équipements utilisés doivent être agréés par des organismes de contrôle reconnus conformément à la législation en vigueur (voir chap. 5). Comme les fabricants et les organismes de contrôle se réfèrent en général aux normes européennes (EN), nous indiquons ci-après les possibilités spécifiées dans ces documents. Le respect de ces normes suffit généralement à satisfaire aux exigences prescrites par la loi.

**Attention!** Les ceintures de maintien seront utilisées en combinaison avec des harnais de protection contre les chutes.

## 3.1 Harnais de protection contre les chutes (EN 361)

Les harnais (fig. 3) peuvent être utilisés en toutes circonstances. Portés correctement, ils répartissent les forces engendrées par une chute sur les parties du corps capables d'absorber les charges et maintiennent la personne en position verticale.

## 3.2 Harnais de protection contre les chutes (EN 361) avec ceintures de maintien (EN 358)

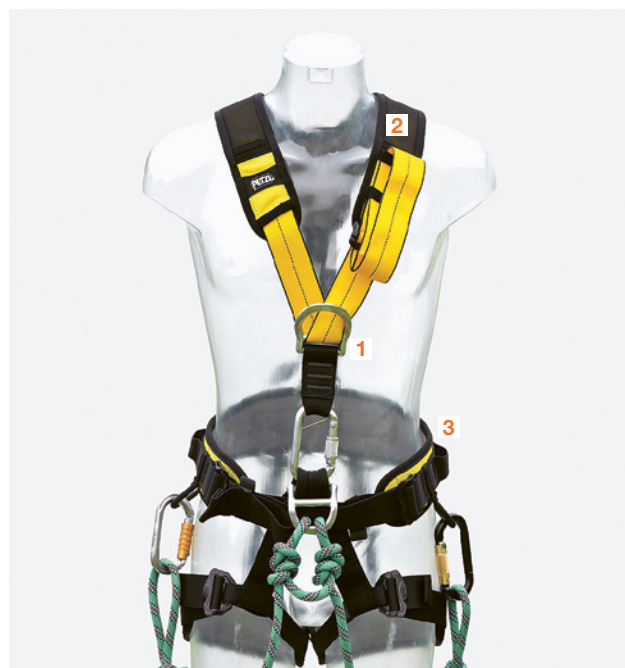
Les harnais dits complets seront utilisés en cas de travaux moyennement longs en système de positionnement au poste de travail (p. ex. avec une longe) ou sur des cordes. Ces produits sont dotés d'une large sangle de soutien et de retenue de la zone lombaire et de cuissards ergonomiques permettant de travailler assis en suspension durant plusieurs minutes. Pour les travaux de plus longue durée, il faudrait cependant mettre en place une planche ergonomique ou un système semblable.

**Attention!** Les équipements destinés aux loisirs (alpinisme, escalade, ...) ne sont pas adaptés à un usage professionnel. Le cuissard seul n'est plus autorisé, car il ne comporte pas la partie supérieure avec l'élément d'accrochage indispensable au niveau de la poitrine et (ou) du dos.



3 Harnais de protection contre les chutes (EN 361).

1 Élément d'accrochage | 2 Bretelle | 3 Dossieret | 4 Cuissard



4 Harnais complet (EN 361 et EN 358).

1 Élément d'accrochage | 2 Bretelle | 3 Ceinture de maintien au travail



### 3.3 Ceintures de maintien pour monter aux poteaux (EN 358)

Les ceintures de maintien pour monter aux poteaux (fig. 5 à 7) seront utilisées en combinaison avec un harnais de protection contre les chutes EN 361 pour l'ascension de poteaux (pose de lignes aériennes) et d'arbres. La longe doit entourer le poteau ou l'arbre ou un autre point d'ancrage approprié et être fixée aux deux éléments d'accrochage de la ceinture. Si des travaux de soudure ou de coupe doivent être exécutés sur le poteau ou l'arbre, on utilisera des langes en fil d'acier ou armées de fil d'acier. Dans les situations où la rupture d'une corde de retenue entraînerait une chute, il faut toujours travailler en combinaison avec un système de protection contre les chutes (p. ex. un antichute à rappel automatique ou un antichute mobile).



5 Ceinture pour monter aux poteaux avec longe et élément de réglage de la longueur.

1 Sangle ventrale | 2 Dosseret | 3 Longe | 4 Élément de réglage de la longueur



6 Poseur de lignes aériennes gravissant un poteau en bois à l'aide de crampons et d'une ceinture de maintien.



7 Forestier gravissant un arbre à l'aide d'une ceinture de maintien pour monter aux poteaux.

En utilisant deux langes, l'homme peut en passer une au-dessus d'une branche sans avoir à libérer l'autre et s'exposer ainsi à une chute. Les langes ont une armature en fil d'acier pour éviter qu'elles ne soient sectionnées accidentellement pendant le travail.

1 Première longe | 2 Deuxième longe

### 3.4 Longes (EN 354)

Les harnais de protection contre les chutes et les ceintures de maintien au travail sont reliés au point d'ancrage par des longes telles que des cordes de retenue, des cordes d'assurage, des sangles avec absorbeurs d'énergie ou des mousquetons de sécurité. Ces longes doivent présenter une résistance statique d'au moins 20 kN.

Les **cordes ou sangles de retenue** jusqu'à 2 m de longueur avec absorbeurs d'énergie incorporés (fig. 8) servent à relier directement l'élément d'accrochage du harnais ou de la ceinture au point d'ancrage.

Les **cordes d'assurage** sont utilisées pour assurer des personnes au moyen d'antichutes mobiles ou d'éléments de réglage de la longueur sur des emplacements de travail situés à différents niveaux (fig. 9).



8 Assurage avec harnais de protection contre les chutes et corde de retenue.  
La corde de retenue est munie d'un gros mousqueton pour l'accrochage au point d'ancrage.



9 Travaux de réfection sur un toit: protection par harnais de protection contre les chutes et corde d'assurage.  
Le positionnement s'effectue grâce à un élément de réglage de la longueur de la corde ou à un antichute mobile.



Les **absorbeurs d'énergie** (fig. 10 et 11) doivent être placés entre la ceinture et le point d'ancrage. Ils sont conçus pour que le choc d'arrêt en cas de chute ne dépasse pas une limite acceptable ( $< 6 \text{ kN}$ ).

### 3.5 Connecteurs (EN 362)

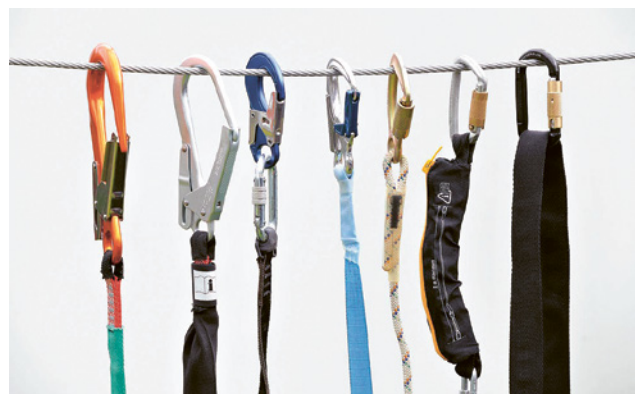
Les **mousquetons de sécurité** (fig. 10 à 12) sont fixés aux extrémités des cordes d'assurance ou de retenue. Ils permettent un accrochage sûr et rapide des longes. Les mousquetons de sécurité sont équipés d'un ergot de fermeture à ressort, à vis ou à double encliquetage évitant une ouverture involontaire.



10 Absorbeur d'énergie par déchirure contrôlée monté sur une corde de retenue. Le ruban commence à se déchirer sous une charge d'environ  $3 \text{ kN}$  ( $300 \text{ kg}$ ).



11 Exemples d'absorbeurs d'énergie déchirés. La déchirure amortit le choc d'arrêt en cas de chute.



12 Différents modèles de mousquetons de sécurité.

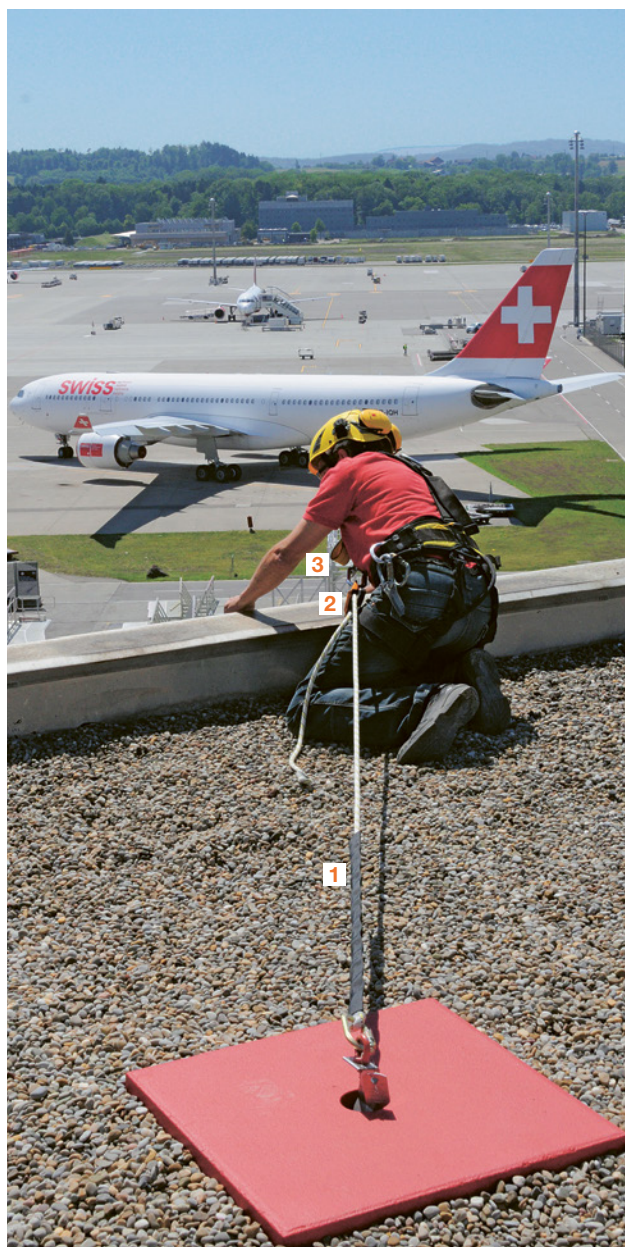


### 3.6 Longes de maintien au travail équipées d'un élément de réglage de la longueur (EN 358)

Les éléments de réglage de la longueur sont des accessoires servant à modifier la longueur de la longe entre le point d'ancrage et la ceinture de maintien au travail.

Les éléments de réglage fixes sont dotés d'un dispositif de déblocage manuel permettant de les faire coulisser sur la longe. Ce dispositif permet d'adapter la longueur de la longe en fonction de la distance nécessaire pour atteindre l'emplacement de travail (fig. 13).

Les éléments mobiles se bloquent automatiquement en cas d'accélération brusque (chute). Selon les cas, les connecteurs équipés d'un élément de réglage peuvent être raccordés à l'élément d'accrochage de la ceinture (système antichute) ou fixés aux éléments d'accrochage latéraux (maintien au travail). La notice d'instructions et les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées à la lettre. Certains modèles exigent l'ajout d'un absorbeur d'énergie.



**13** Personnes travaillant sur un toit munies d'un harnais de protection contre les chutes relié à une corde d'assurage.

Le positionnement s'effectue à l'aide d'un élément fixe de réglage de la longueur afin que la personne assurée puisse atteindre le bord du toit.

- 1** Corde d'assurage | **2** Élément fixe de réglage de la longueur  
**3** Harnais de protection contre les chutes relié par un absorbeur d'énergie et une courte longe à la corde d'assurage



14 Monteur assuré par un antichute mobile sur le rail central d'une échelle fixe.

### 3.7 Antichutes mobiles sur support d'assurage rigide (EN 353-1)

Les antichutes mobiles (fig. 14) sont utilisés pour assurer les personnes qui gravissent de hautes échelles fixes.

Les antichutes mobiles sont nécessaires:

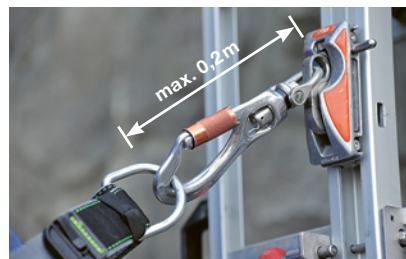
- sur les échelles installées à demeure sur des mâts et des puits
- sur les échelles verticales de plus de 3 m installées à demeure, en cas d'absence de protection dorsale

Pour utiliser correctement un antichute mobile sur un support d'assurage rigide, il convient d'observer ce qui suit:

- les marches de chaque côté du rail central doivent avoir une longueur de 15 cm au moins
- les extrémités des échelons avec montant central doivent être munies de butées d'au moins 2 cm de hauteur
- l'antichute mobile doit être utilisé avec un harnais
- la longe reliant la ceinture à l'antichute mobile ne doit pas dépasser 0,2 m (fig. 15)

#### Échelles avec antichute mobile en lieu et place d'une protection dorsale

Les échelles avec antichute mobile doivent être préférées aux échelles avec protection dorsale.



15 Liaison d'un antichute mobile.



### 3.8 Antichutes mobiles sur support d'assurage flexible (EN 353-2)

Les antichutes mobiles servent à relier des personnes à des câbles ou des cordes d'assurage lors de la montée ou de la descente. En cas de chute, et par conséquent en cas de vitesse excessive, l'antichute se bloque automatiquement (fig. 16).



**16** Personne assurée par un harnais relié à un antichute mobile. L'antichute mobile sur le câble ou la corde d'assurage est relié à l'élément d'accrochage du harnais. Un connecteur approprié (selon les indications du fabricant) facilite la fixation.

**1** Câble ou corde d'assurage | **2** Absorbeur d'énergie avec harnais de protection contre les chutes | **3** Antichute mobile



### 3.9 Antichutes à rappel automatique (EN 360)

Les antichutes à rappel automatique (fig. 17 et 18) permettent d'assurer les personnes exposées à un risque de chute à leur emplacement de travail ou en cours d'escalade. Un ressort de rappel incorporé maintient le câble de l'antichute en tension constante tout en permettant à l'utilisateur de se déplacer librement dans le rayon autorisé par la longueur du câble.

En cas de chute, la personne est arrêtée par un frein automatique à effet progressif qui limite le choc. Il est important que la personne arrêtée dans sa chute ne soit pas, ou le moins possible, soumise à un mouvement pendulaire. Cette condition implique que le point d'ancrage, ou à la rigueur un point de renvoi, se trouve à la verticale de la personne assurée. Si l'appareil est utilisé correctement, il offre une protection optimale: la hauteur de chute ne dépasse pas 0,5 à 1 m, et la personne n'est pas ballottée au bout du câble.



17 Antichutes à rappel automatique.

1 Anneau d'accrochage | 2 Boîtier | 3 Câble enroulé  
4 Mousqueton de sécurité



18 Travaux en bordure d'une zone avec risque de chute.  
La personne est assurée par un antichute à rappel automatique et un harnais.

### 3.10 Appareils de levage utilisés pour le sauvetage

Les appareils de levage utilisés pour le sauvetage (fig. 20) permettent, grâce à la corde d'assurage, de remonter et de sauver les personnes victimes d'une chute ou d'un accident. Ces appareils sont montés sur la corde reliant le point d'ancrage au harnais de protection contre les chutes ou, le cas échéant, accrochés après coup à la corde d'assurage. Les antichutes à rappel automatique équipés d'un système de levage par manivelle sont particulièrement appropriés pour le sauvetage. Les appareils de levage utilisés pour le sauvetage doivent être employés conformément à la notice d'instructions du fabricant.



19 Une personne tombée doit être secourue en 10 à 20 min avec les moyens à disposition sur site, sans que ni cette personne ni le sauveteur ne soient mis en danger.



20 Un système de sauvetage préconfectionné (sac de sauvetage) à l'emplacement de travail permet d'assurer une éventuelle intervention.

### Sauvetage

Les personnes accidentées suspendues à une corde doivent toujours pouvoir être secourues en 10 à 20 min avec les moyens à disposition sur site! Sinon, elles risquent de subir un traumatisme de suspension.

- Avant d'utiliser un harnais de protection contre les chutes, réfléchissez à la façon d'effectuer un sauvetage et aux moyens nécessaires à cet effet.
- Chaque intervenant doit connaître le scénario de sauvetage et la technique correspondante.
- Le matériel approprié doit être disponible en permanence sur le lieu d'intervention.



21 Descente dans un puits par une échelle. Assurage avec harnais et antichute à rappel automatique équipé d'une manivelle de sauvetage. La personne qui travaille dans le puits peut être remontée à tout moment grâce à la manivelle.



### 3.11 Points d'ancrage et dispositifs d'ancrage (EN 795)

Les points d'ancrage utilisés pour assurer des personnes doivent pouvoir résister aux contraintes auxquelles ils sont soumis. Si l'on emploie des absorbeurs d'énergie appropriés, les points d'ancrage doivent pouvoir résister à une force de choc de 10kN (1000 kg) au minimum.

#### Fixation de la corde d'assurance à des éléments de construction présentant une résistance suffisante

Les antichutes à rappel automatique ou les cordes d'assurance se fixent facilement sur les éléments de construction présentant une résistance suffisante avec des points d'ancrage mobiles (fig. 22).



22 Antichute mobile monté sur un point d'ancrage mobile.

Lorsque les points d'ancrage sont connus à l'avance ou régulièrement utilisés, il convient d'employer des dispositifs d'ancrage qui satisfont au moins aux exigences de la norme EN 795 ou de normes spécifiques. Lorsqu'il s'agit d'entourer des poutres métalliques, on utilisera de préférence des élingues courtes équipées de gaines de protection (fig. 23).



23 Fixation d'une corde d'assurance à un élément porteur présentant une résistance suffisante.



### Fixation de la corde d'assurage à des lignes de vie

Des lignes de vie tendues entre les dispositifs d'ancrage (au moins selon EN 795) ou les structures porteuses peuvent également être utilisées comme points d'assurage avec un absorbeur d'énergie. Les câbles doivent être fixés à faible distance des personnes à assurer et la longueur des connecteurs choisie de telle sorte qu'une personne ne puisse pas heurter un obstacle dans sa chute (fig. 24 et 25).



24 Travaux sur le bord d'un toit.

Les personnes sont assurées par un harnais et un chariot coulissant sur un câble tendu. Différents systèmes permettent de passer librement à travers les points de fixation du câble.



25 Montage d'une construction métallique avec assurage sur une ligne de vie horizontale.



26 Bonne planification: une poutre est transportée sur le chantier avec la ligne de vie préalablement montée.

### Travaux sécurisés sur des échelles

Les échelles servent en principe d'accès temporaires. Elles ne devraient pas être utilisées comme emplacements de travail en hauteur. Si une échelle doit tout de même être utilisée, en lieu et place d'un équipement de travail mieux adapté (échafaudage mobile, plateforme élévatrice de travail), un système de protection contre les chutes devra être mis en œuvre à partir d'une hauteur de chute de 2 m.



27 Travaux sécurisés sur une échelle avec antichute à rappel automatique et ancrage mobile.



### Assurance lors de travaux en terrain escarpé

Un arbre suffisamment stable situé au-dessus de l'emplacement de travail peut servir de point d'ancrage pour la corde. Le travailleur peut se positionner le long de la corde et s'assurer au moyen d'un élément de réglage de la longueur ou du descendeur (fig. 28 et 29).

En terrain particulièrement escarpé, le travailleur doit s'assurer au moyen de deux cordes ancrées indépendamment l'une de l'autre ([www.suva.ch/cordes](http://www.suva.ch/cordes)).



28 Assurance d'un forestier en terrain difficilement praticable.



29 Descente d'un forestier en terrain extrême.

En cas de travaux où la personne doit se positionner avec la corde de travail et lorsqu'une défaillance du système entraînerait inévitablement une chute, il est nécessaire d'utiliser une deuxième corde (corde d'assurance) avec antichute à rappel automatique.

1 Corde de travail | 2 Corde d'assurance | 3 Descendeur  
4 Antichute mobile | 5 Harnais | 6 Corde de retenue avec âme en acier



30 Lors de travaux de grande ampleur (p. ex. sécurisation de roche), les accès aux emplacements de travail doivent être sûrs. Le garde-corps périphérique doit être adapté aux circonstances (conformément aux art. 15 et 16 OTConst).



# 4 Entretien du matériel

La sécurité des équipements de protection individuelle contre les chutes dépend fortement de leur entretien.

L'**employeur** et les supérieurs compétents sont responsables de la mise à disposition des équipements de protection, de leur entretien et de leur utilisation. À cet égard, il convient de suivre les recommandations du fabricant figurant dans la notice d'instructions.

Les **sangles** et les **cordes** doivent être inspectées avant chaque utilisation, elles doivent être contrôlées périodiquement et être nettoyées chaque fois que cela est nécessaire. Les cordes et les sangles détériorées ou ayant servi lors d'une chute doivent être remplacées. Elles doivent surtout ne pas être exposées à l'action

d'agents nocifs, tels qu'un rayonnement solaire prolongé ou des substances corrosives (acides, bases, liquides de décapage, huiles, produits de nettoyage et projection d'étincelles).

Le bon fonctionnement et, le cas échéant, l'ajustage correct des **antichutes** et des **éléments de réglage de la longueur** doivent être vérifiés avant chaque utilisation. Une révision complète est nécessaire tous les un à trois ans selon la fréquence et le lieu d'utilisation, le lieu de stockage et le type d'appareils. Seul du personnel compétent effectuera les contrôles et les révisions.

# 5 Exigences légales

## 5.1 Dispositions applicables aux employeurs et aux travailleurs

Les obligations des employeurs et des travailleurs sont fixées comme suit dans l'art. 82 de la **loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)** du 20 mars 1981.

«1 L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

2 L'employeur doit faire collaborer les travailleurs aux mesures de prévention des accidents et maladies professionnels.

3 Les travailleurs sont tenus de seconder l'employeur dans l'application des prescriptions sur la prévention des accidents et maladies professionnels. Ils doivent en particulier utiliser les équipements individuels de protection et employer correctement les dispositifs de sécurité et s'abstenir de les enlever ou de les modifier sans autorisation de l'employeur.»

Les travaux requérant une protection par encordement sont considérés comme des travaux comportant des dangers particuliers et relèvent de l'art. 8 de l'**ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)**.

«L'employeur ne peut confier des travaux comportant des dangers particuliers qu'à des travailleurs ayant été formés spécialement à cet effet.»

Pour l'obtention des connaissances de base, une durée de formation d'une journée de travail s'est établie.

La protection par encordement est définie dans les ordonnances et les règles ci-contre.

## Ordonnance sur les travaux de construction ([www.suva.ch/1796.f](http://www.suva.ch/1796.f))

«Lorsqu'il n'est techniquement pas possible ou qu'il s'avère trop dangereux de monter un garde-corps périphérique, un échafaudage de façade ou un filet de sécurité ou un échafaudage de retenue, des mesures de protection équivalentes doivent être prises.»

## Directive CFST Travaux forestiers ([www.suva.ch/2134.f](http://www.suva.ch/2134.f))

«Sur les chantiers présentant un danger de chutes, les travailleurs prendront les précautions utiles contre celles-ci.»

## 5.2 Indications relatives à l'achat d'équipements de protection individuelle

Selon la **loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro) et son ordonnance (OSPro)**, la personne qui met en circulation (fabricant, vendeur ou loueur) des EPI doit pouvoir prouver que ces équipements remplissent les exigences essentielles de sécurité et de santé. Cette personne doit, sur demande, remettre à l'acheteur une **déclaration de conformité** dûment signée. Lors de l'achat d'équipements de protection individuelle contre les chutes, il est vivement recommandé d'exiger la remise de la déclaration de conformité correspondante.

## 5.3 Indications pour les fabricants et les personnes mettant en circulation ces équipements

Les dispositions ci-après s'appliquent aux fabricants et aux personnes mettant en circulation ces équipements:

- loi du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits (LSPro)
- ordonnance du 19 mai 2010 sur la sécurité des produits (OSPro)
- directive européenne «Équipements de protection individuelle» (89/686/CEE)

Les normes EN en vigueur fournissent toutes les informations utiles pour satisfaire aux exigences prescrites par la loi (voir indications mentionnées dans le texte).

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

### Suva

Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Secteur génie civil et bâtiment  
Case postale, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40  
service.clientele@suva.ch

### Commandes

[www.suva.ch/44002.f](http://www.suva.ch/44002.f)

### Titre

La sécurité en s'encordant

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: mars 1989

Édition revue et corrigée: août 2022

### Référence

44002.f

